

RÉUNION A HUIS CLOS

(CD FFB du 4 mars 2016)

RÉGLEMENTATION DES RENIONS A HUIS CLOS :

Les décisions suivantes ont été arrêtées pour ce type d'organisation dont le but est de permettre aux boxeurs d'acquérir de l'expérience :

- concerne la boxe amateur et est réservée uniquement aux :
 - Minimes 2 H, Cadets H, Juniors H et Seniors H de ***moins de 10 combats***
 - Minimes 2 F, Cadettes, Juniors F et Seniors F de ***moins de 15 combats***
- organisation sans public donc sans entrée payante.
- demande d'organisation fédérale + préfectorale
- présence obligatoire d'un médecin et au minimum d'1 arbitre juge unique
- gratuité des taxes fédérales
- le lieu d'organisation doit être la salle d'entraînement affectée au club organisateur
- rédaction obligatoire d'un procès verbal

Le comité régional est tenu de s'assurer du respect des dispositions ci-dessus.

Ajustement saison 2020 / 2021

Durant la durée de la crise sanitaire, les restrictions sur le nombre de combats sont levées afin de faciliter la tenue de gala et favoriser la pratique de la boxe amateur. Bien entendu, l'organisation d'événements est soumise aux directives gouvernementales.